

Renforcement de la sécurité maritime

2003/2235(INI) - 21/04/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Dirk STERCKX (ELDR, B) tel qu'il a été établi par la commission temporaire sur la sécurité maritime (se reporter au résumé précédent).